

# Procès-verbal

## Séance ordinaire du conseil municipal

**Lundi 8 décembre 2014, vers 19 h 30, à l'église**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Était absente Mme Marie-Ève Racine (district 3).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau et du directeur général et greffier, M. Michel Légaré.

### Dispositions préliminaires

1. 404-12-14

#### Ouverture de la séance

À 20 h 23, Mme la mairesse Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 405-12-14

#### Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec ces modifications :

*Report du point 12 à une séance ultérieure.*

#### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2014

#### **Adoption des comptes**

4. Adoption des comptes – Lot 12-2014 (du 6 novembre au 3 décembre 2014)

#### **Suivi**

5. Correspondance
6. Suivi des projets en cours

#### **Période de questions #1**

7. Période de questions #1

#### **Dépôt**

8. Dépôt du registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$
9. Dépôt d'un procès-verbal de correction séance de septembre 2014

#### **Avis de motion**

10. Avis de motion – Règlement 740-14 modifiant le Règlement de zonage 455-04 – rue du Couvent
11. Avis de motion – Règlement 741-14 modifiant le Règlement 458-04 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme
12. ~~Avis de motion – Règlement 742-14 modifiant le Règlement 710-13 concernant la Tenue des séances – reporté~~

#### **Adoption de règlements**

13. Adoption du Règlement 734-14 modifiant le Règlement 455-04 sur le zonage

14. Adoption du Règlement 743-14 – Taux de taxes et la tarification applicables pour l'exercice financier 2015
15. Adoption du Règlement de concordance 739-14 modifiant le Règlement 614-11 *Règlement relatif aux plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)*
16. Adoption du Règlement 738-14 modifiant le Règlement 712-14 – *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*  
**Direction générale**
17. Soutien financier à la MRC pour l'octroi de contrat à la Firme d'architecture paysager pour l'aménagement de piste cyclable sur le territoire de la MRC
18. Emprunt de 2 800 \$ au fond de roulement pour de l'équipement informatique  
**Greffe**
19. Dépôt de certificats de résultats de tenues de registre pour le Règlement 735-14 modification au Règlement d'emprunt 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût
20. Abrogation du Règlement 731-14 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût
21. Désignation de signataire pour un acte de cession et un acte de vente à intervenir avec Gestion P.F.C.  
**Urbanisme**
22. Demande de dérogation mineure – 11, rue du Trait-Carré
23. PIIA – 22, rue de l'Éclaircie  
**Ressources humaines**
24. Réorganisation administrative de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
25. Embauche d'un opérateur-journalier temporaire au Service des travaux publics
26. Fin de contrat de la secrétaire au Service du greffe et du Service de la sécurité publique
27. Adjudication de contrat à Addeco pour l'embauche d'une secrétaire temporaire au Service du greffe et du Service de la sécurité publique  
**Approvisionnement**
28. Adjudication de contrat à Aquifère pour suivi de la nappe aquifère
29. Adjudication de contrat pour la webdiffusion des séances publiques  
**Travaux publics**
30. Acceptation provisoire et libération d'une partie de la retenue applicable au projet de réhabilitation et réfection des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2010 - 2013)
31. Recommandation de paiement no. 1 pour le 1000, avenue Sainte-Brigitte
32. Recommandation de paiement no. 1 – Prolongement rue Saint-Paul  
**Période de questions #2**
33. Période de questions #2  
**Dispositions finales**
34. Levée de la séance

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 3. 406-12-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2014

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele**

**Il est résolu :**

1. D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 novembre 2014, 19 h 30.
2. D'autoriser la mairesse ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **Adoption des comptes**

4. 407-12-14 **Adoption des comptes – Lot 12-2014 (6 novembre 2014 au 3 décembre 2014)**

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele

Il est résolu :

1. De recevoir le bordereau du lot 12-2014, couvrant la période du 6 novembre au 3 décembre 2014, au montant de **431 208.17 \$**.
2. De payer les montants associés au bordereau ci-joint:

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 8 DÉCEMBRE 2014	
S.T.P. inc	120.72 \$
Société québécoise d'information juridique	43.35 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	117.22 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	3 689.33 \$
Petite Caisse Sainte-Brigitte-de-Laval	26.90 \$
Bell Canada	1 460.41 \$
Fonds d'information sur le territoire	104.00 \$
Fournitures de bureau Denis	265.28 \$
Latulippe inc.	316.20 \$
Association des chefs Service incendie du Québec	272.49 \$
Aréo-Feu Itée	15 838.85 \$
Société protectrice des animaux de Québec	2 657.24 \$
Côté Claude	18.94 \$
Échelles C.E. Thibault	391.49 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	398.34 \$
EMRN inc.	223.99 \$
Bell Mobilité Cellulaire	558.86 \$
Linde Canada limité M2193	125.18 \$
Capital Propane inc.	705.97 \$
Guillot 1981 inc.	677.68 \$
Spécialités Industrielles Harvey	159.89 \$
Station Service Alpin inc.	59.79 \$
NAPA pièces d'autos	368.32 \$
Camions international Élite Itée	980.90 \$
Le groupe Diéziel	8 172.22 \$
Hydro Québec	18 192.20 \$
Capitale Hydraulique	62.81 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	654.56 \$
Réal Huot inc.	8 333.97 \$
Ville de Québec	24 064.17 \$
Ville de Québec	17 215.21 \$
Gaudreau environnement inc.	20 507.37 \$
Canac-Marquis Grenier	262.79 \$
Location Sauvageau	959.44 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	755.62 \$
Association sportive de Sainte-Brigitte-de-Laval	861.00 \$
Le Club de Soccer SBDL	3 612.00 \$

Audrey Beaulieu	30.53 \$
S-Pace signalétique inc.	2 023.56 \$
Multi-gestion C.D. inc.	60.30 \$
Les huiles Desroches inc.	10 372.22 \$
Pneus Bélisle	734.46 \$
Info Page	82.09 \$
Protection incendie PC	681.06 \$
Groupe Archambault inc.	802.67 \$
Québec Municipal	862.31 \$
Laboratoire Environex	253.81 \$
UniFirst Canada Ltd	395.26 \$
Shred-it International ULC	142.71 \$
Groupe Pub Action	28.74 \$
Goodyear Canada inc.	827.91 \$
Wintergreen Learning Materials	143.87 \$
Café 7 étoiles	402.41 \$
Voltec Ltée	1 078.75 \$
Lexum informatique juridique inc.	2 900.00 \$
Husky neige inc.	22 125.92 \$
Transport Métaux Régional	232.83 \$
Mack Ste-Foy	183.96 \$
Fradette Jessie	725.27 \$
Filature de L'Isle-Verte	197.65 \$
Béton sur mesure inc.	51.74 \$
Colbo	1 506.18 \$
Les Services G&K (QUE.) INC.	596.18 \$
Clebec inc.	463.17 \$
Librairie Renaud-Bray	2 816.11 \$
Machinerie Landry & fils	3 414.76 \$
Pause café Soleil	94.86 \$
IGA 8162	19.07 \$
Les équipements L.A.V.	2 112.67 \$
Librairie Pantoute	420.21 \$
9115-1589 Québec inc. (Groupe Domco)	1 928.72 \$
Serge Demers	1 711.60 \$
Plongée Capitale	180.66 \$
Ministre du Revenu du Québec	58 394.36 \$
Receveur Général du Canada	24 564.27 \$
Syndicat canadien de la fonction publique	1 731.94 \$
Allen entrepreneur général inc.	411.15 \$
PitneyWorks prépayé	2 299.50 \$
Régulvar	1 145.54 \$
Visa Desjardins	1 074.75 \$
Groupe Ultima inc.	59.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	13 052.21 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.- SÉAO	88.64 \$
Industrielle Alliance 02579	32 924.42 \$
Union des municipalités du Québec	8 853.01 \$
Publications CCH Itée	684.10 \$
Louis Hamel enr.	2 460.46 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	1 766.20 \$
Konica Minolta Business Solutions	779.46 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	44.91 \$
Orizon mobile	149.47 \$
Association québécoise du Loisir municipal	416.24 \$
Robitaille Équipement inc.	1 990.22 \$
Excavation Mario Vallée	325.36 \$
Wolseley	5 202.78 \$
Vitro Plus Beauport	603.62 \$
Asphalte Lagacé Itée	409.60 \$

Les entreprises L.T.	15 539.92 \$
Carte Sonic	3 483.80 \$
Compass Minerals Canada Corp.	21 528.24 \$
Macpek inc.	277.05 \$
Quin. Tho-Val-Trem inc.	517.24 \$
Les Moteurs Electriques P.M.R. du Québec inc.	204.46 \$
Signalisation Lévis inc.	1 944.06 \$
Sinto Inc	232.37 \$
Poly-énergie	574.88 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	1 487.90 \$
Carrières Québec inc.	756.90 \$
Batteries Expert	121.82 \$
SNC-Lavalin	29 663.55 \$
Maude Duquet	165.97 \$
Sylvain Robitaille	100.00 \$
Valérie Bégin	16.42 \$
Sophie Bélanger	32.84 \$
Cathy Bergeron	16.42 \$
Stéphanie Bergeron	16.42 \$
Geneviève Binet	16.42 \$
Marie-Hélène Blanchet	16.42 \$
Julie Blanchette	16.42 \$
Flavienne Bourgault	17.14 \$
Anne-Sophie Brousseau	16.42 \$
Sylvie Champagne	16.42 \$
Sandra Cimon	17.14 \$
Marie-Ève Côté	16.42 \$
Mélanie Daviault	16.42 \$
Nancy Dion	16.42 \$
Jessica Dumais Hudon	16.42 \$
Caroline Gibert	16.42 \$
Karina Lajoie	16.42 \$
Josette Laulhé	16.42 \$
Sonia Lortie	16.42 \$
Geneviève Paré	16.42 \$
Marie-Josée Picard	16.42 \$
Geneviève Turcotte	24.64 \$
Denis Gagnon	465.65 \$
Marie-Josée Picard	50.00 \$
Centre de formation pour la maîtrise de l'énergie	436.91 \$
<b>TOTAL DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 8 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>431 208.17 \$</b>

3. D'autoriser la mairesse, le directeur général, la trésorière ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **Suivi**

#### **5. 408-12-14 Correspondance**

Mme la mairesse Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

6. 409-12-14 Suivi des projets en cours

Les élus font un suivi des projets en cours :

- Mme la mairesse Wanita Daniele :
  - Lecture d'un communiqué :
    - Bilan de l'année 2014 de tous les conseillers
- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux :
  - Conseil de Bassin de la rivière Montmorency
  - Comité Environnement
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel
- Mme la conseillère Christiane Auclair :
  - Comité consultatif d'Urbanisme (CCU)
  - Urbanisme – développement
  - Travaux publics
  - Action Sentiers Lavallois
- Mme la conseillère Marie-Ève Racine : **absente**
  - Protection incendie – sécurité
  - Transport collectif
  - Âge d'or
- M. le conseiller Alain Dufresne :
  - Sport et loisirs
  - Représentant des associations sportives
  - Comité du budget
  - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin :
  - Comité budget
  - Comité d'administration
- M. le conseiller Charles Durocher :
  - Culture
  - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
  - Représentant à l'Association des sentiers lavallois

M. Michel Légaré prend la parole pour faire un retour sur les questions de la séance du 10 novembre 2014.

**Période de questions #1**

7. 410-12-14 Période de questions #1

À 21 h 02, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, s'est terminée à 21 h 20.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

**Dépôt**

8. 411-12-14 Dépôt du registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$

Entente intermunicipale pour la fourniture de service en matière de sports – Ville de Québec pour un montant de 17 215.21 \$.

**9.412-12-14**      **Dépôt d'un procès-verbal de correction PVC-004-14**

Conformément aux articles 92.1 et 96 LCV, la greffière adjointe, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction PVC-004-14, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

**Avis de motion**

**10. 413-12-14**      **Avis de motion – Règlement 740-14 modifiant le Règlement de zonage 455-04 – rue du Couvent et rue Bellevue**

Conformément à l'article 356 LCV, M<sup>me</sup> la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un Règlement modifiant le Règlement de zonage 455-04 – rue du Couvent et rue Bellevue.

**11. 414-12-14**      **Avis de motion – Règlement 741-14 modifiant le Règlement 458-04 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme**

Conformément à l'article 356 LCV, M<sup>me</sup> la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un Règlement 741-14 modifiant le Règlement 458-04 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme.

**Adoption de règlements**

**12. 415-12-14**      **Adoption du Règlement 734-14 modifiant le Règlement 455-04 sur le zonage (CA-1)**

Considérant le préambule du Règlement 734-14 final– *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*;

Considérant que ce règlement vise à modifier le règlement de zonage afin de permettre la vente au détail de véhicule à moteur dans la zone commerciale CA-1;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de M<sup>me</sup> la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

D'adopter le Règlement 734-14 final– *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*;

1. D'autoriser la mairesse et la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** M<sup>me</sup> la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher

**M<sup>me</sup> la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**13. 416-12-14** **Adoption du Règlement 743-14 – Règlement taux de taxes et de tarification applicables pour l'exercice financier 2015**

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le Règlement 743-14 – *Règlement de taux de taxes et tarification applicables pour l'exercice financier 2015*.
2. D'autoriser la mairesse et la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Charles Durocher et Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**14. 417-12-14** **Adoption du Règlement de concordance 739-14 modifiant le Règlement 614-11 Règlement relatif aux plans d'intégration et d'intégration architecturale**

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le Règlement 739-14 – Règlement de concordance 739-14 modifiant le Règlement 614-11 Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
2. D'autoriser la mairesse et la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Charles Durocher et Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**15. 418-12-14** **Adoption du Règlement 738-14 modifiant le Règlement 712-14 Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le Règlement 738-14 – Règlement modifiant le Règlement 712-14 Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
2. D'autoriser la mairesse et la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Charles Durocher et Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Direction générale**

**16. 419-12-14 Soutien financier à la MRC pour l'octroi de contrat à la Firme d'architecture paysager pour l'aménagement de piste cyclable sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier**

Considérant que la MRC désire réaliser un nouveau réseau cyclable afin de relier les secteurs de Lac-Beauport et de Sainte-Brigitte-de-Laval. Dans le futur, cette piste cyclable s'intégrera à un grand réseau permettant de rejoindre le Parc de la Chute-Montmorency et de le connecter aux réseaux existants du Corridor du Littoral et de la Véloroute Marie-Hélène-Prémont;

Considérant que la MRC demande donc aux municipalités concernées de compléter le financement du projet selon une formule du nombre de kilomètres de piste cyclable par municipalité. À Sainte-Brigitte-de-Laval cela représente de 2 145 \$;

Considérant que notre ville accepte de payer le montant de 2 145 \$ taxes incluses afin de mandater la firme d'architecture paysager, Option Aménagement;

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De verser un montant de 2 145 \$ taxes incluses qui sera comptabilisé dans le budget d'opération 2014 du service de l'aménagement du territoire, en lien avec les services techniques;
2. D'autoriser la mairesse ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**17. 420-12-14 Emprunt au fonds de roulement pour le remplacement et la mise à niveau de l'équipement informatique**

Considérant que le 20 novembre dernier, suite à une panne électrique, les deux batteries UPS (pour les « back-ups » - 3 modules) qui alimentent en électricité tous les équipements informatiques de la ville (système téléphonique et système d'alarme situé dans la salle du serveur) ont cessé de fonctionner;

Considérant que leur durée de vie était rendue à leur échéance et que la ville doit remplacer lesdits équipements;

Considérant qu'une demande de prix respectant nos politiques d'achats a été effectuée selon les règles de l'art;

Considérant qu'à la suite de la réception de cette demande de prix reçue de Référence Systèmes, le Service de l'administration recommande de faire l'acquisition de deux batteries UPS (UPS triplite 2200 KVA, garantie 2 ans);

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De procéder à l'achat de l'équipement informatique nécessaire et de financer cet achat à même notre fonds de roulement pour un montant de 2 800 \$ remboursable sur une période d'un an, poste budgétaire 02-110-00-345
2. D'autoriser la mairesse ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **Grefe**

**18. 421-12-14 Dépôt de certificat de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2., la greffière adjointe, Me Caroline Nadeau dépose au conseil municipal le certificat de *Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter*, pour le Règlement 735-14;

Considérant qu'une signature a été reçue dans le dossier du Règlement 735-14.

**19. 422-12-14 Abrogation du Règlement 731-14 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût**

Considérant qu'une erreur a été décelée dans le présent règlement et que la ville a mis fin à son processus d'adoption de règlement;

Considérant que la ville a débuté un nouveau processus sous le règlement 735-14 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût;

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

D'abroger le règlement 731-14 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût et d'en transmettre copie au MAMOT;

D'autoriser le directeur général ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Charles Durocher et Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**20. 423-12-14 Désignation de signataire pour un acte de cession et un acte de vente à intervenir avec Gestion P.F.C.**

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a signé un protocole d'entente avec Gestion P.F.C. concernant le développement domiciliaire des Mésanges phases 2;

Considérant que le promoteur s'était engagé à remettre les infrastructures gratuitement à la ville à la fin des travaux;

Considérant que la ville désire céder le lot 260-P à la valeur de l'évaluation municipale qui est de 2 600 \$;

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Charles Durocher et Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Urbanisme**

**21. 424-12-14 Demande de dérogation mineure – 11, rue du Trait-Carré**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-0019 a été déposée le 21 août 2014;

Considérant que le propriétaire fait une demande de dérogation mineure afin de créer un nouveau lot à construire ayant une largeur avant de 30.47 mètres au lieu de 50 mètres, tel qu'exigé à l'article 5.2.1 du règlement de lotissement no 456-04;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 23 octobre 2014;

Considérant que la demande de dérogation mineure doit être déposée avant que les travaux aient débutés, ou s'ils le sont, ont été entamés de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis;

Considérant que la demande de dérogation mineure visant le 11, rue du Trait-Carré n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur puisqu'aucune autre alternative n'est à sa portée;

Considérant que cette demande porterait atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'autorisation de cette demande ne causerait pas un précédent sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant l'avis public paru dans l'Info-Mémo du 14 novembre 2014;

Considérant que personne n'a fait valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, soit par écrit, à la greffière adjointe, avant la tenue de la séance ordinaire, ou soit en se présentant à cette séance ordinaire pour faire valoir ses objections verbalement;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, après analyse du dossier, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-0019.

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

1. Que le conseil municipal accepte la proposition du comité consultatif d'urbanisme pour la demande de dérogation mineure du 11, rue du Trait-Carré.
2. D'autoriser le directeur général ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**22. 425-12-14 Demande en vertu du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le 22, rue de l'Éclaircie (lot 187-23) afin de permettre la construction d'un bâtiment principal à l'intérieur de la bande de protection d'un secteur de forte pente**

Considérant qu'une demande de PIIA portant le numéro 2014-0025 a été déposée le 13 novembre 2014;

Considérant que le requérant dépose une demande d'analyse pour la construction d'un bâtiment principal à l'intérieur d'un secteur de forte pente situé au 22, rue de l'Éclaircie (lot 187-23);

Considérant qu'un rapport conçu par Consultant Thomassin inc. sur la gestion des eaux de ruissellement et de remaniement des sols a été déposé lors de la demande officielle de PIIA;

Considérant qu'un plan montrant les contraintes (RCI) conçu par M. Jean Bergeron, arpenteur-géomètre a été déposé lors de la demande officielle de PIIA;

Considérant que l'étude sur le PIIA déposée par l'entreprise répond aux exigences de l'article 5.1.13 et répond aux critères et objectifs de l'article 3.1.2.13 du Règlement 614-11;

Considérant que la construction du bâtiment principal est conforme aux règlements en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, après analyse du dossier, recommande au conseil municipal d'accepter la demande portant le numéro 2014-0025 sous condition, soit de :

- Rapprocher le bâtiment principal le plus près possible de la rue, soit à 7,62 mètres.

Il est à noter que le comité consultatif d'urbanisme tient à ce qu'un minimum de 60 % du terrain reste à l'état naturel. Selon le plan d'implantation, le couvert boisé est conservé à 89 %. À cet effet, l'objectif du PIIA qui mentionne qu'un minimum de 60 % du terrain doit rester à l'état naturel est respecté.

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

Il est recommandé au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA 2014-0025 et d'approuver les plans et documents soumis afin que le Service de l'aménagement du territoire puisse délivrer le permis de construction neuve conformément à la réglementation en vigueur. Sous condition de : rapprocher le bâtiment principal le plus près possible de la rue, soit à 7,62 mètres.

Il est à noter que le comité consultatif d'urbanisme tient à ce qu'un minimum de 60 % du terrain reste à l'état naturel. Selon le plan d'implantation, le couvert boisé est conservé à 89 %. À cet effet, l'objectif du PIIA qui mentionne qu'un minimum de 60 % du terrain doit rester à l'état naturel est respecté.

D'autoriser le directeur général ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **Ressources humaines**

23. 426-12-14

#### **Réorganisation administrative de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Considérant que, depuis quelques années, le conseil municipal de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a procédé à de nombreux changements dans la structure administrative de la municipalité et que de nouvelles modifications sont requises pour l'adapter aux besoins actuels (appellations de postes, titulaires de postes, liens hiérarchiques, abolition ou modification de postes ou création de nouveaux postes);

Considérant qu'il y a lieu de représenter cette structure administrative sous la forme d'un organigramme afin d'en faciliter la compréhension, lequel doit être mis à jour au fur et à mesure de l'évolution de la ville;

Considérant que le conseil municipal a réalisé une activité de planification stratégique le 24 octobre 2014;

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter un nouvel organigramme, ci-joint en annexe, représentant la nouvelle structure administrative de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.
2. D'autoriser le remplacement du poste de « directeur général et greffier » par le poste de « directeur général ». M. Michel Légaré continue d'occuper ce poste, selon les conditions prévues à son contrat de travail. La période de probation de six (6) mois a débuté le 8 septembre 2014.
3. D'autoriser la création du poste de « greffier » ou « greffière » et de nommer M<sup>e</sup> Caroline Nadeau à ce poste. Les conditions de travail sont celles stipulées au « Contrat traitant des conditions de travail – Manuel de gestion – ECHO1-12 – Employés-cadres hiérarchiques ». Le salaire est fixé selon l'échelon 5 de la nouvelle grille salariale annexée à ce contrat. La nomination est effective en date d'aujourd'hui selon la grille salariale de 2014, échelon 5. En janvier 2015, elle conservera l'échelon 5 indexé selon la grille salariale de 2015. Une période de probation de six (6) mois est assortie à la nomination de M<sup>e</sup> Caroline Nadeau.

4. D'autoriser le remplacement du poste de « directeur de l'aménagement du territoire et directeur général adjoint » par le nouveau poste de « directeur de l'aménagement du territoire ». Les conditions de travail sont celles stipulées au « Contrat traitant des conditions de travail – Manuel de gestion – ECHO1-12 – Employés-cadres hiérarchiques ». Le salaire est fixé selon l'échelon 1 de la nouvelle grille salariale annexée à ce contrat. La nomination est effective en date d'aujourd'hui selon la grille salariale de 2014, échelon 1. En janvier 2015, il conservera l'échelon 1 indexé selon la grille salariale de 2015. M. Michael Boutin, doit compléter une période de six (6) mois de probation ainsi que de remplir certaines modalités administratives qui sont décrites au contrat.
5. Le poste de coordonnateur de l'urbanisme est aboli.
6. Le poste d'inspecteur en bâtiment qui est vacant en date du 8 décembre 2014 est aboli.
7. D'autoriser le directeur général ou la greffière à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**24. 427-12-14 Embauche d'un opérateur-journalier temporaire au Service des travaux publics**

Considérant que la ville doit procéder à l'embauche d'un opérateur-journalier – salarié temporaire - afin de maintenir le service aux citoyens;

Considérant que l'embauche de M. Stéphane Duguay servira à pallier à un surplus de travail ponctuel et suite à l'absence d'un employé permanent;

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De procéder à l'embauche de M. Stéphane Duguay comme opérateur-journalier temporaire selon les modalités de la convention collective des cols bleus à l'échelon 1.
2. D'autoriser le directeur général ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**25. 428-12-14** **Fin de contrat de la secrétaire au Service du greffe et du Service de la sécurité publique**

Considérant que la ville met fin au contrat de la secrétaire Service du greffe et du Service de la sécurité publique;

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'autoriser le directeur général ou la greffière adjointe, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, à signer tous les documents afférents pour cette terminaison d'emploi.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**26.429-12-14** **Adjudication de contrat à Adecco pour l'embauche d'une secrétaire temporaire au Service du greffe et du Service de la sécurité publique**

Considérant que la période de remplacement pour le poste de secrétaire est de courte durée (5 mois), l'administration suggère de faire appel à un service de recrutement en ressources humaines ce qui nous permettrait d'avoir rapidement une ressource temporaire ayant les compétences nécessaires;

Considérant que cette personne pourrait aussi être formée à la réception pour remplacer lors de vacances ou d'absence de la secrétaire-réceptionniste;

Considérant que le service de l'administration recommande de mandater la firme Adecco pour une ressource temporaire à titre de secrétaire ou d'agente administrative pour un taux horaire de 24 \$ incluant tous les frais de service;

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De mandater la firme Adecco pour une ressource temporaire à titre de secrétaire ou d'agente administrative pour un taux horaire de 24 \$ incluant tous les frais de service.
2. D'autoriser le directeur général et greffier à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Travaux publics**

**27. 430-12-14** **Adjudication de contrat à Akifer pour le suivi de la nappe aquifère**

Considérant que depuis 2010, la ville a fait construire différents puits sur le territoire afin de desservir les nouveaux développements;

Considérant que le présent mandat est d'adjuger afin d'effectuer les analyses nécessaires sur l'impact de consommation des puits de la ville versus les puits des particuliers, et vérifier si les puits SBL-4 et SBL-5 ont une incidence significative sur la fourniture d'eau dans les puits respectifs des particuliers;

Considérant qu'une demande de prix a été réalisée selon nos politiques internes et que deux soumissionnaires ont répondu à nos demandes DP-2014-22 :

Groupe Smi : 13 050 \$ avant taxes;

Akifer : 10 091 \$ avant taxes;

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'adjuger le contrat à Akifer pour un montant de 10 091 \$ avant taxes ce montant est prévu au budget 2015 pour le suivi des puits.
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**28. 431-12-14 Adjudication de contrat pour la webdiffusion des séances publiques**

Considérant que depuis 1 an déjà, le conseil municipal de la ville diffuse sur le site Internet de la ville toutes les séances ordinaires du conseil municipal par la webdiffusion, ainsi que diverses séances d'information et consultation citoyennes. De plus, toutes les séances sont enregistrées et archivées sur la chaîne *YouTube* de la ville. Ce service permet une meilleure communication entre les élus et les citoyens;

Considérant que les gens peuvent désormais visionner les séances à leur convenance;

Considérant qu'une demande de prix a été réalisée selon nos politiques et qu'à l'ouverture des prix :

Tadam.tv/PQM.net : 7 495 \$;

E-Vidéo : 10 000 \$;

Mathieu Guimond spécialiste du marketing web : 4 500 \$;

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'adjuger le contrat à Mathieu Guimond, spécialiste du marketing web au montant de 4 500 \$ avant taxes, les fonds sont prévus au poste comptable 02-110-00-345.
2. D'autoriser le directeur général ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**29. 432-12-14 Acceptation provisoire et libération d'une partie de la retenue applicable au projet de réhabilitation et réfection des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec**

Considérant que la ville a procédé à des travaux de remplacement et de réhabilitation de conduites dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ 2010-2013 pour lequel une aide financière a été accordée);

Considérant que les travaux estimés à 913 000 \$ ont été réalisés en 2014 et qu'à ce jour les travaux sont terminés;

Considérant que l'adjudication de contrat à l'entrepreneur Rochette excavation est de 553 304,54 \$ (taxes incluses);

Considérant que la ville a reçu le 26 septembre 2014, une lettre de non-conformité en lien avec la réalisation des travaux. Pour éviter tout conflit avec l'entrepreneur, une entente a été prise afin de libérer la retenue en conservant un montant de 5 000 \$ applicable pour retourner faire les correctifs nécessaires;

Considérant les recommandations favorables de l'ingénieur et du directeur des projets de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De libérer une somme de 39 814.52 \$ en faveur d'excavation Rochette et fils.
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**30. 433-12-14 Recommandation de paiement no. 1 pour le 1 000, avenue Ste-Brigitte**

Considérant qu'une directive de paiement no. 1 concernant la réalisation des travaux de stabilisation au 1 000, avenue Sainte-Brigitte qui couvre l'ensemble des travaux effectués jusqu'au 4 décembre 2014;

Considérant que l'ingénieur autorise cette directive de paiement avec une retenue habituelle de 10 %;

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'autoriser le paiement à Excavation Lafontaine au montant de 95 441.33 \$ à même le poste budgétaire 23-050-01-522 sous le projet 011-14.
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**31. 434-12-14 Recommandation de paiement no. 1 - Prolongement de la rue Saint-Paul**

Considérant qu'une directive de paiement no. 1 concernant la réalisation du prolongement de la rue Saint-Paul a été reçue à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval en date du 4 décembre 2014;

Considérant que l'ingénieur, Monsieur Claude Coulombe, autorise cette directive de paiement avec une retenue habituelle de 10 %;

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De verser un montant de 84 318.90 \$ taxes incluses à l'entrepreneur général« Charles-Auguste Fortier inc.» à même le poste budgétaire 23-040-49-721 sous le projet 014-14.
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions #2**

**32. 435-12-14 Période de questions #2**

À 21 h 51, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions s'est terminée à 21 h 52.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

**Dispositions finales**

**33. 436-12-14 Levée de la séance**

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu de lever la séance à 21 h 53.**

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Charles Durocher, Alain Dufresne et Louis-Georges Thomassin

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.**

---

**Mme Wanita Daniele**  
**Mairesse**

---

**M. Michel Légaré**  
**Directeur général et greffier**

---

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. Le greffier ou la greffière adjointe ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.